

République Française
Département
MAINE-ET-LOIRE

Extrait du registre
des délibérations de la commune de SOUZAY-CHAMPIGNY
séance du 13/09/2022

L' an 2022 et le 13 Septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle des Mariages sous la présidence de BOISSONNOT Alain Maire

Mmes : BONNEAU Isabelle, DUCCESCHI Eliane, FOURREAU Evelyne, LANCELOT Isabelle, MOUSSEUX Dominique, VALET Isabelle, MM : BEAUVAIS Adrien, COULON Denis, GLETTY Benoît, HURSON Nicolas, LECHAUVE Thierry, PAPIN Moïse, PAULET Jérôme

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BOISSONNOT Alain à Mme BONNEAU Isabelle QUESSON Olivier à M. COULON Denis,

Nombres de membre

- Afférents au Conseil municipal : 15
- En exercice : 13

Date de la convocation : 08/09/2022

Date d'affichage : 08/09/2022

Acte rendu exécutoire

après dépôt en SOUS-PREFECTURE

le : 14/09/2022

et publication ou notification

du : 14/09/2022

Secrétaire de séance : M. COULON Denis

SOMMAIRE

- SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2022
- RESTAURATION DU TABLEAU "LA MORT D'UN HOMME" : DEMANDE DE SUBVENTION DRAC ET DEPARTEMENT
- ACQUISITION DE PARCELLES RUE SAUMUROISE : DEVIS COMPLEMENTAIRE
- MODIFICATION D'UN MUR : RUE DE LA BONNE
- TRAVAUX DE DEMOUSSAGE SALLES VILLENEUVE
- REDUCTION D'UN MOIS DE LOYER A UN LOCATAIRE
- REVISION DE LOYER - LOGEMENT 1 PLACE DE LA PALEINE
- PROJET D'ACQUISITION ET DE REHABILITATION DU JEU DE BOULES DE FORT : ABANDON DU PROJET ET MISE EN VENTE DU BIEN
- SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2022
- INSTALLATION DE BALISES SUR LES VEHICULES COMMUNAUX
- REALISATION D'UN PARKING RUE DE LA BONNE

réf : D2022_055_3

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2022

Le Conseil Municipal décide d'accorder la subvention suivante :

- Subvention n° 2 :

Comité des fêtes de Souzay-Champigny : 550 € + 150 € de subvention exceptionnelle cette année pour l'investissement de matériel.

13 pour et 2 abstentions ;

Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6574 de la section de fonctionnement au budget primitif de l'exercice 2022.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 14/09/2022

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 2)

réf : D2022_057_2

RESTAURATION DU TABLEAU "LA MORT D'UN HOMME" : DEMANDE DE SUBVENTION DRAC ET DEPARTEMENT

Madame Isabelle BONNEAU, adjointe au maire, rappelle l'inscription au budget du projet de restauration du tableau « La mort d'un homme », situé dans l'église de Souzay-Champigny.

Il présente le devis de Mme Fanny CHAUVET dont le coût s'élève à 3 696.00 € HT soit 4 435.20 € TTC.

Il précise que cette restauration est susceptible de bénéficier de subventions par la DRAC des Pays de la Loire et du Département de Maine-et-Loire.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

- coût total : 4 435.20 €	
- subvention DRAC : 30 %	1 330.56 €
- subvention DEPARTEMENT : 25 %.....	1 108.80 €
- solde financé par les fonds libres 45 %.....	1 995.84 €

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Le projet pourrait voir sa réalisation entre novembre 2022 et avril 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le devis de Mme Fanny CHAUVET dont le coût s'élève à 3 696.00 € HT soit 4 435.20 € TTC,

- ADOPTE le plan de financement exposé ci-dessus,

- SOLLICITE une subvention auprès de la DRAC des Pays de la Loire,

- SOLLICITE une subvention auprès du Département de Maine-et-Loire.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 14/09/2022

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : D2022_058_1

ACQUISITION DE PARCELLES RUE SAUMUROISE : DEVIS COMPLEMENTAIRE

Madame Isabelle BONNEAU, adjointe au maire, rappelle les délibérations suivantes :

- du 24/07/2018 portant acquisition d'une parcelle Rue Saumuroise à la SCI le Vigneau pour l'euro symbolique,

- du 22/01/2019 portant modification de la délibération du 24/07/2018 suite à la division cadastrale de la parcelle H n° 587 (portant désormais les références H 754 et 755),

- du 13/04/2021 portant la mission de rédaction de l'acte d'acquisition par le cabinet Branly-Lacaze,

- du 18/07/2022 portant modification de la délibération du 08/03/2022, portant sur l'acquisition des parcelles H n° 757-759 et 761 (issues des différentes divisions cadastrales de la parcelle d'origine),

Il informe que la SELARL BRANLY-LACAZE demande une nouvelle délibération acceptant d'établir l'acte de mainlevée et de régler les frais auprès de la SCP DOUMANDJI BAZIN FRABOULET, notaires à DOUE LA FONTAINE.

A cet effet, il présente le devis complémentaire de la SELARL BRANLY-LACAZE, d'un montant de 104.00 € HT, soit 124.80 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- ACCEPTE le devis ci-dessus présenté pour un montant de 104.00 € HT, soit 124.80 € TTC,
- AUTORISE M. le maire à signer pour le nom de la commune les actes administratifs nécessaires à cette acquisition.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 14/09/2022
A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : D2022_059_1

MODIFICATION D'UN MUR : RUE DE LA BONNE

Madame Isabelle BONNEAU, adjointe au maire, présente à l'Assemblée le devis de l'ASPIRE, 270 Rue du Clos Bonnet à Saumur (49400), pour les travaux de modification du mur Rue de la Bonne : création d'un angle afin de faciliter l'accès au site troglodytique.

Ce devis s'élève à la somme de 4 880.00 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'ACCEPTER le devis de l'ASPIRE, ci-dessus présenté, pour la somme de 4 880.00 € HT.
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 615231 de la section de dépenses de fonctionnement du budget primitif 2022.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 14/09/2022
A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : D2022_060_1

TRAVAUX DE DEMOUSSAGE SALLES VILLENEUVE

Madame Isabelle BONNEAU, adjointe au maire, présente à l'Assemblée deux devis pour des travaux de démoussage de la toiture des salles Villeneuve, à savoir :

- SARL DEVAUD, 105 rue St Jean des Bois à ALLONNES (49650) pour un montant de 5 504.57 € TTC,
- Société Angélo ramonage nettoyage, 198 la grange renaud à SAUMUR (49400) pour un montant de 2 889.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'ACCEPTER le devis de la Société Angélo ramonage nettoyage, ci-dessus présenté, pour la somme de 2 889.00 € TTC.

Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 615228 de la section de dépenses de fonctionnement du budget primitif 2022.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 14/09/2022
A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : D2022_061_1

REDUCTION D'UN MOIS DE LOYER A UN LOCATAIRE

Madame Isabelle BONNEAU, adjointe au maire, informe l'Assemblée que le logement communal situé 14 rue des Hauts Bouts a subi une importante fuite d'eau au niveau de la salle de bain.

La locataire, Mme LECHAUVE Amandine, a été contrainte de quitter son logement le temps des travaux, soit 43 jours en totalité (recherche de fuite, réparation, changement du bac à douche).

Suite à ces désagréments, il propose que le prochain loyer (du mois d'octobre 2022) ne lui soit pas facturé.

Monsieur Thierry LECHAUVE, membre de la famille, quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Suite à cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,
- ACCEPTE la non facturation du loyer du mois d'octobre 2022 à Mme LECHAUVE Amandine.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 14/09/2022
A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : D2022_062_1

REVISION DE LOYER - LOGEMENT 1 PLACE DE LA PALEINE

Madame Isabelle BONNEAU, adjointe au maire, propose aux membres du Conseil Municipal, du fait des travaux importants qui vont être effectués dans le logement communal sis 1 Place de la Paleine, d'augmenter le loyer à 700 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le maire à augmenter le loyer de ce logement suite aux importants travaux effectués.
- FIXE le montant du loyer mensuel à 700 €, à la date d'entrée du nouveau locataire.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 14/09/2022
A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : D2022_063_1

PROJET D'ACQUISITION ET DE REHABILITATION DU JEU DE BOULES DE FORT : ABANDON DU PROJET ET MISE EN VENTE DU BIEN

Vu la délibération en date du 26/09/2017 pour le projet d'acquisition et de réhabilitation du jeu de boules de fort, situé 11 route de Champigny,

Considérant que le projet pour lequel avait été fait cette acquisition n'a pas reçu un avis favorable du présent conseil municipal,

Le projet est donc abandonné.

Le Conseil Municipal décide de mettre en vente ce bien.

Le prix de vente est fixé comme suit :

- 22 000 € (prix d'achat en 2017), auxquels s'ajoutent les différents travaux déjà effectués (branchement au réseau d'assainissement collectif, ouverture du mur de clôture, matériaux pour clôture en bois), pour un montant de 6 353.47 € TTC,

Soit un prix de vente total de 28 353.47 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- DECIDE de mettre le bien en vente au prix de 30 000 €, sans frais d'agence ;
- DECIDE de confier la vente à une agence immobilière.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 14/09/2022
A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : D2022_056_2

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2022

Le Conseil Municipal décide d'accorder la subvention suivante :

- Subvention n° 6 :
Société de chasse de Souzay-Champigny : 500 €
à l'unanimité.

Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6574 de la section de fonctionnement au budget primitif de l'exercice 2022.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 14/09/2022
A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : D2022_065_1

INSTALLATION DE BALISES SUR LES VEHICULES COMMUNAUX

Monsieur Denis COULON, Conseiller Municipal, présente à l'Assemblée le devis de la Société QUARTIX, 10 rue du Colisée à PARIS (75008) pour l'installation de balises sur les deux véhicules communaux.

Ce devis s'élève à la somme de 59.94 € HT / trimestre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'ACCEPTER le devis de la Société QUARTIX, ci-dessus présenté, pour la somme de 59.94 € HT / trimestre.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 14/09/2022
A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : D2022_066_1

REALISATION D'UN PARKING RUE DE LA BONNE

Monsieur Denis COULON, Conseiller Municipal, présente à l'Assemblée deux devis pour la réalisation d'un parking Rue de la Bonne, à savoir :

- ANJOU BATIMENT COUTANT (ABC), à VAUDELNAY (49260) pour un montant de 7 258.72 € HT, soit 8 710.46 € TTC,
- EURL LEVEL TERRASSEMENT, 15 rue des Coteaux à FONTEVRAUD L'ABBAYE (49590) pour un montant de 4 588 € HT, soit 5 505.60 € TTC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'ACCEPTER le devis de EURL LEVEL TERRASSEMENT, ci-dessus présenté, pour la somme de 4 588 € HT, soit 5 505.60 € TTC.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 14/09/2022
A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)